

Archives départementales de la Haute-Vienne

7 H

Augustins de Limoges

(1317-1791)

Répertoire numérique détaillé

par Anne Gérardot, conservatrice

Limoges
2012

Introduction

L'ordre des Ermites de saint Augustin ou Augustins fut créé sous l'impulsion du pape Innocent IV (1243-1254), qui décida de réunir en 1243 les ermites de Toscane en une seule communauté, regroupement qui étendu en 1256 à d'autres communautés par son successeur Alexandre IV (1254-1261). Les Augustins appartiennent au groupe des quatre ordres Mendians, au sein duquel ils se trouvent à leurs débuts assez proches des Prêcheurs sur le plan spirituel. Les Augustins se seraient, d'après un état de leur couvent daté de 1762, établis à Limoges en 1269¹. Leur installation ne remonterait qu'à 1290 d'après les *Annales manuscrites de Limoges*, dans lesquelles leur église est dite « fort belle »². Cette église ainsi qu'une partie du couvent ayant été détruite au cours de guerres, les Augustins commencèrent en 1638 à faire bâtir une nouvelle église ainsi que des bâtiments³. Ce couvent se situait au faubourg Montmailler, dans la paroisse Saint-Michel-des-Lions.

Comme bon nombre de fonds appartenant à la série H des Archives départementales de la Haute-Vienne, le fonds des Augustins de Limoges a été réduit à l'état d'épave, conséquence probable de l'incendie qui détruisit en 1823 une partie des archives anciennes du département. Occupant 0,20 mètre linéaire, il compte 56 pièces dont 24 sur parchemin, 30 sur papier et deux registres, répartis en 8 articles portant essentiellement sur la gestion du temporel du couvent. La conservation d'un répertoire de titres (7 H 3), si elle ne permet pas de pallier la disparition de la plus grande partie du fonds, fournit cependant plusieurs analyses d'actes aujourd'hui disparus.

Bibliographie

DEMEAU (Mélanie), « [Les ordres mendiants en Limousin :] l'implantation dans l'ancien diocèse de Limoges », dans *Les ordres religieux au Moyen Âge en Limousin*, Treignac, 2003, p. 152-193 [In-8 L 595].

GÉRIN (C.), « Les Augustins en France avant 1789 », *Analecta Augustiniana*, t. 24, 1961, p. 241-261.

LEROUX (Alfred), « Glanures limousines », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 68, 1920, p. 172-209, spéc. p. 200-202 : extrait d'un *État de maison des Augustins de Limoges de 1762* conservé aux Archives départementales de la Gironde.

VAN LUIJK (B.), « Sources italiennes pour l'histoire générale de l'ordre des Augustins : les archives générales de l'ordre (Rome) », *Augustiniana*, t. 8, 1958, p. 397-424.

¹ Alfred Leroux, « Glanures limousines », *BSAHL*, t. 68, p. 200-202.

² *Annales manuscrites de Limoges dites manuscrit de 1638*, éd. Émile Ruben, Félix Achard et Paul Ducourtieux, Limoges, 1872, p. 221

³ *Ibid.*

Sources complémentaires

Archives départementales de la Haute-Vienne

Série G — Clergé séculier avant 1790

Sous-série 1 G : Évêché de Limoges

- 1 G 8 Registre coté par « *Ac singularem* » (1522-1530). Au fol. 61 *sqq.*, titres concernant les droits et prérogatives de l'évêque en la cité de Limoges, et dans les abbayes de Saint-Martin, Saint-Augustin, la Règle, vis-à-vis des ordres mendiants, vis-à-vis des communautés de Jacobins, de Carmes, d'Augustins et de Cordeliers, dans les paroisses de Saint-André, Saint-Domnolet, Saint-Affre, Saint-Jean, Saint-Maurice en la cité, Saint-Paul et Saint-Gérald.
- 1 G 369 Reliques (1641-1791). Contient : procès-verbal du transfert des reliques conservées en l'église des Augustins de Limoges, dans l'église des Visitandines de la dite ville (1790).
- 1 G 371 Reliques (1761-1790). Contient : procès-verbal des reliques conservées dans la chapelle des Augustins de Limoges (1769).
- 1 G 793 Confréries de dévotion de Limoges (1301-1786). Contient : confrérie de l'Amende honorable au Saint Sacrement en l'église des PP. Augustins (1757-1770).

Série H — Clergé régulier avant 1790

- 8 H Fonds des Augustins de Mortemart (1509-1791).

Corps du répertoire

LEGS ET FONDATIONS DE MESSES

- 7 H 1 Fondation par Jean Tessier *alias* Penicaille, chanoine de Limoges et curé des églises paroissiales de Chambaret et de Coussac, d'une messe basse chaque samedi à l'autel Notre-Dame de Lorette dans l'église des Augustins pour le salut de feu son frère Jean Tessier *alias* Penicaille, bourgeois et marchand (en deux exemplaires, 1549). Procédure opposant les religieux à Jean Merlin, sieur de la Villotte, procureur fiscal du marquisat de Saint-Victurnien, au sujet d'une somme de 200 livres léguée au couvent par Victurnien Merlin, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, frère de Jean (1685). Codicille de Guillaume Janaliat, maître épinglier de Limoges, portant fondation de messe en faveur des Augustins (1672) et pièces de procédures relatives au paiement du legs opposant les religieux à François Beaubreuil, marchand, et François Cibot, tondeur de draps (1728, 1748). Extrait du testament de Pierre Rousselle, avocat en la cour de Limoges, portant fondation de messe en faveur du couvent (1729), et pièces de procédure relatives au paiement des rentes dues en vertu de cette fondation (1781, 1790). Extraits du testament de Valérie Gergot, veuve en premières noces d'Antoine de Rouilhac et en secondes noces de Joseph de Malavergne, en date du 1er novembre 1690, par lequel elle lègue aux RP Augustins la somme de 15 l. de rente annuelle et perpétuelle à charge de célébrer une messe basse tous les lundis et la somme de 100 l pour célébrer une messe chaque jour durant l'année de son décès (s. d. [XVIII^e s.]).

3 cahiers parchemin, 6 pièces papier.

1549-[XVIII^e s.]

COMPTABILITÉ ET GESTION DES BIENS

Documents généraux

- 7 H 2 Livre de dépense des religieux augustins depuis le mois de janvier 1764 jusqu'au mois de décembre 1790. En sens inverse de lecture, livre des recettes de janvier 1764 à novembre 1790. Quelques pièces comptables insérées.

Registre sur papier, couverture cuire sur âme de carton, restes de liens de fermeture. 35,4 x 25,6 cm, 6 pièces papier insérées.

1764-1790

7 H 3 « Liève contenant les noms des redevables et les sommes qu'ils doivent payer aux RR pères Augustins de la ville de Limoges faite le premier jour du mois de may 1788 ». En sens inverse de lecture, « Répertoire général des titres et papiers du couvent des RR pères Augustins en la ville de Limoges » : analyses de titres de 1408 à 1790.

Registre sur papier, couverture parchemin sur âme de carton, restes de liens de fermeture. 41 x 26,5 cm.

1788, s. d. [XVIII^e s.]

7 H 4 Déclaration faite par le syndic du couvent des biens acquis par les Augustins depuis l'année 1600, pour satisfaire aux ordonnances du roi et arrêt du conseil d'État (1691). Liste des rentes constituées et autres rentes secondes et obituaires dues aux Augustins de Limoges (s. d. [v. 1790]). État de la recette et des dépenses des religieux augustins de la ville de Limoges d'après l'arrêté de messieurs les officiers municipaux de ladite ville du 30^e avril 1790 : recettes mensuelles et état des dépenses d'avril à septembre 1790 (1791).

4 pièces et cahiers papier.

1691-1791

Titres isolés

7 H 5 Limoges. — Donation faite par Hélie *de Rossaco* aux Augustins d'une maison avec jardin, four et pressoir et de deux écuries ou maisons (*escuras sive domos*) au faubourg Montmallier en échange de certaine somme (en deux exemplaires, 1317, scell. 1317 et 1342). Vente par Pierre de Rezes *alias* Menicas, manouvrier du Château de Limoges, à frère Gayaud, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin de Limoges, comme procureur de Pierre [de Cros⁴], cardinal d'Arles, de rentes assignées sur une maison et une vigne au Château (1384). Accensement par Guillaume Disnematin (*Disnamandi*), bourgeois du Château de Limoges, à Méricot Bayard, manouvrier, et Marguerite *Boschieria*, sa femme, de deux terres au Château de Limoges, au territoire nommé des Augustins (1406). Vente par les Augustins à Guillaume de Burgnac (*Burnhaco*) et son fils d'une maison au Château de Limoges, dans la fondalité de Martial Audier (1408). Vente par Madeleine Aubusson, veuve de Jean Rogier, bourgeois et marchand du Château de Limoges, et fille de feu Philippe Aubusson, en son vivant marchand de Bourgneuf (*Burgo Novo*), d'une vigne contenant trois journaux ou environ au territoire de Limoges (1515). Accensement à Martial Calinaud, tailleur d'habits, de deux maisons rue Sainte-Valérie (1746) et pièces de procédures relatives à cet accensement (1788). Reconnaissance de François Cibot, marchand tondeur de Limoges, pour une vigne avec petite cabane dans la paroisse de Saint-Cessateur (1760). Accensement par les religieux à Louis Boutet, directeur et receveur général des domaines du roi, d'un ancien jardin du couvent et d'un petit pré (1779). Accensement par les religieux à Jacques Laibax Montaigne, contrôleur des postes de Limoges, d'une sèterée de terrain à prendre au bas du pré appartenant auxdits religieux, le long du talus qui le borde et va de la place Montmallier à la croix de l'Échalier (mauvais état, 1779). Déclaration par les officiers municipaux de la ville de Limoges de ce

⁴ Pierre de Cros (v. 1320-1388), religieux de Saint-Martial puis abbé de Tournus, archevêque de Bourges et archevêque d'Arles, nommé cardinal en 1383.

que les Augustins leur avaient permis d'appuyer sur le mur de clôture de leur pré le hangar que la ville avait fait faire à neuf dans la pépinière appartenant au roi pour y loger les canons de la ville (1786).

8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1317-1788

7 H 6 Autres paroisses. — Paroisse de Bussière-Boffy⁵ : accord entre les Augustins de Limoges et les Augustins de Mortemart portant à 150 l. annuelles la somme à payer par ces derniers pour la vente à eux faite du lieu de Villeflayoux, en raison d'une sous-évaluation initiale du bien (1779). Paroisse de Rilhac⁶ : vente par Louis Audoy, de Limoges, et sa femme, aux religieux Augustins, du mas et village de Lavau Jude (1557) ; procédure opposant les religieux à Anne Verrier, veuve de Pierre Grauchaud, en son vivant conseiller de la sénéchaussée de Limoges, et à Jean Petiot, juge ordinaire de Limoges, au sujet de la possession du village de Lavau Jude (1578) ; procédure opposant les religieux aux tenanciers de Lavau Jude et de Lavau Joanaud, faisant intervenir l'abbé de Saint-Martial de Limoges (1633, 1635). Titres non localisés : transaction entre les religieux et Jean Ragot au sujet d'arrérages de rente dus par ce dernier sur une maison louée par les Augustins à son beau-père, feu Jean Aupetit (s. d. [v. 1689]) ; accensement par les religieux à Jeanne Valade, veuve de Jean-Baptiste Soudanas, relieur demeurant près le pré Pappaud, paroisse Saint-Michel-des-Lions, d'un lopin de terrain (1787).

5 pièces et cahiers parchemin, 2 pièces papier.

1557-1787

RENTES CONSTITUÉES

7 H 7 Jean-Baptiste Benoist, chevalier, seigneur de Lostende, demeurant Limoges, constitue au profit des Augustins une rente de 35 livres au capital de 700 livres (1749). Extrait du contrat de la vente faite le 12 juillet 1730 par Antoine de Saint-Georges, chevalier, seigneur du Fraisse, et sa femme Marie Berthe de Douhet, à Jean Leduc, prêtre, curé de Berneuil, du lieu de Guiernaud, dans la paroisse du Palais, contenant mention d'une rente constituée au capital de 1 400 livres à payer aux religieux (s. d. [XVIII^e s.]) ; Amable Jean Baptiste Segue de Buxerolle, sieur de Guiernaud, bourgeois négociant de Limoges, reconnaît devoir aux religieux une rente annuelle de 46 l. 13 s. 4 d. au capital de 1 400 l. en tant que possesseur du lieu de Guiernaud (1757).

3 pièces papier.

[XVIII^e s.]

PROCÉDURES

7 H 8 Procédure opposant les religieux à Paulye Bardinnet, fille de feu Léonard Bardinnet dit Pappaud, au sujet d'une vîmière (pièce mutilée [apr. 1596]). Procédure

⁵ Dép. de la Haute-Vienne, arrondissement de Bellac, canton de Mézières-sur-Issoire.

⁶ Sans doute Rilhac-Lastours, dép. de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, canton de Nexon.

opposant les religieux à Jean de Mauple, trésorier de France, au sujet du paiement par ce dernier d'une somme donnée par son oncle pour employer aux réparations de l'église du couvent, et qui n'avait été qu'en partie payée (1618). Copie collationnée à la demande des Augustins d'une pièce de procédure entre Louis Benoist, marchand de Limoges, et Pierre Romanet, aussi marchand de Limoges, au sujet d'arrérages de rente (1555, copie 1639). Procédure contre les religieuses de la Visitation de Limoges au sujet de d'un emplacement de maison et jardin loué par les Augustins à Jean Nicot, et sur lequel celui-ci avait commencé de faite bâtir une maison⁷ (1689-1694, 1772-1776). Procédure faisant intervenir les religieux augustins, le sieur Tuilier ainsi que Jean-Baptiste Plainemaison et sa femme Marie Chabanaud de Rayac (1790).

8 pièces et cahiers parchemin, 9 pièces et cahiers papier.

[1596]-1790

⁷ Voir aussi 38 H 1.

Table de concordance

Ancienne cote	Nouvelle cote
A 671	7 H 4, 8
A 777	7 H 1
A 2780	7 H 6
A 3209	7 H 8
A 3333	7 H 6
A 3983	7 H 5
A 4770	7 H 1
A 5657	7 H 5, 8
A 6361	7 H 5
A 8422	7 H 5, 6, 7
H 9648	7 H 2
H 9649	7 H 3